

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 13 octobre 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 octobre 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Christian POULHES), Philippe COUDERC (représenté par Valérie RUEDA), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Philippe FABRE (représenté par Frédéric GODBARGE), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2023\_137 : ADMINISTRATION GENERALE / TABLEAU DES EFFECTIFS - OCTOBRE 2023**

### **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

Le tableau des effectifs recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de la Communauté d'Agglomération, que ces emplois concernent des agents titulaires ou non titulaires (emplois contractuels permanents). Ces emplois peuvent être affectés dans la limite des postes créés par le Conseil Communautaire et recensés dans l'organigramme de la Collectivité.

Les emplois surnuméraires susceptibles d'être ouverts n'ont d'autre finalité que de permettre de gérer les mouvements, promotions ou recrutements nécessaires pour pourvoir lesdits postes créés et autoriser les déroulements de carrière des personnels. Ces volumes ne correspondent aucunement à des emplois existants ou à pourvoir au sein de la Collectivité. Il s'agit, d'une part, à travers ces disponibilités, de permettre la promotion de grade ou de cadre d'emplois des personnels fonctionnaires au sein de la Collectivité et, d'autre part, en cas de recrutement externe, de garantir que celui-ci pourra être rapidement exécuté, quel que soit le grade détenu par le candidat retenu ou sa filière de rattachement. Ainsi, le nombre maximal de postes d'agents titulaires susceptibles d'être affectés sur les emplois ouverts dans l'organigramme de la CABA est fixé à 326.

Les emplois ou missions aidés, dits « non permanents » (parcours emploi compétence, services civiques...), font également l'objet d'un état récapitulatif.

Une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en considération les modifications intervenues depuis l'adoption de la précédente version de ce tableau par délibération n° DEL\_2023\_106 du 29 juin 2023.

Par ailleurs, pour compléter l'information du Conseil Communautaire et sans que cela ne constitue une obligation réglementaire, le tableau des effectifs est enrichi de données portant sur les emplois en détachement ou mis à disposition d'un tiers ainsi que les personnels à temps partiel ou bénéficiant d'une disponibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le nouveau tableau des effectifs joint en annexe, prenant en compte les créations et les suppressions suivantes :

<b>CRÉATIONS Emplois permanents</b>	<b>POSTES</b>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Assistant de conservation	1
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique	4
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

<b>CRÉATIONS Emplois contractuels</b>	<b>POSTES</b>
Chargé(e) de mission « Mobilité »	1
Chargé(e) de mission « Agent Bas de Quai »	3
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

<b>SUPPRESSIONS Emplois permanents</b>	<b>POSTES</b>
Attaché hors classe	1
Attaché	1
Adjoint d'animation	1
ETAPS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>

<b>SUPPRESSIONS Emplois contractuels</b>	<b>POSTES</b>
Chargé(e) de mission « Administrateur réseaux »	1
Chargé(e) de mission « Directeur des Systèmes d'Information »	1
Chargé(e) de mission « Responsable secteur SCoT »	1
Chargé(e) de mission « Responsable d'exploitation de la station de Souleyrie »	1
Chargé(e) de mission « Projeteur »	1
Chargé(e) de projet « CRTE »	1
Chargé(e) de projet « animateur développement des énergies renouvelables »	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le 24/10/2023

ID : 015-241500230-20231019-DEL\_2023\_137-DE



- de dire que, conformément à l'organigramme, le nombre maximal de postes susceptibles d'être affectés à titre permanent est limité à 326.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.